

RCS : BEZIERS Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00486 Numéro SIREN : 421 679 283 Nom ou dénomination : A 34
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2022 sous le numéro de dépôt 2013

A 34

Dépôt au greffe du
Tribunal de Commerce de
BEZIERS

le **30 MARS 2022**

Sous le n° **2.13**

Société par actions simplifiée
au capital de 12 000 Euros
Siège social : ZA MOULIN DE LA SOURCE
12 Rue du LIBRON
34 450 VIAS

RCS BEZIERS : 421 679 283



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux,

Le vingt deux mars,

Les actionnaires de « A 34 », société par actions simplifiée, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination Directeur Général

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires décident de nommer en qualité de Directeur Général de la société :

SASU MIA INVEST
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 Euros
Siège social : Impasse des tribules - 34 300 AGDE
RCS BEZIERS : 899 312 888
Représentée par Monsieur Johan GARCIA.

A compter du 01.03.2022

16

Le Directeur Général sera rémunéré sous présentation de factures et, à hauteur de 13 000 Euros HT / mois.

Après discussion,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

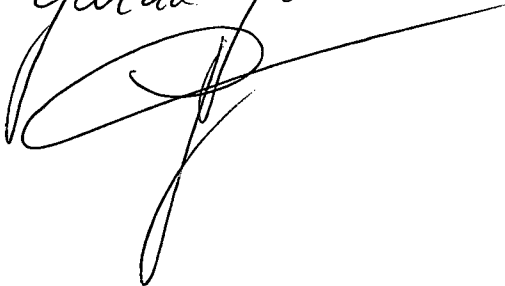
DEUXIEME RESOLUTION

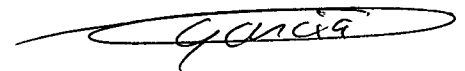
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les actionnaires.

Le 23/03/22
M. Garcia Garcia


23/03/22
Johan Garcia Garcia


gg 176